

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 30
 représentés : 4
 pour : 34
 abstentions : 0
 contre : 0

OBJET : Demande de subvention pour investissement à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine au bénéfice du projet d'extension de la crèche multi accueil des Pervenches

L'An deux mille quatorze, le premier octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt cinq septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

| | | |
|-------------|---|------------|
| D. LAFON | à | F. GAGNARD |
| JL. DELERIN | à | JP. AUBRUN |
| C. MARAZANO | à | F. ZINGER |
| D. BEKIARI | à | G. MERGY |

Absent excusé : JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de municipalisation signée entre la Ville de Fontenay-aux-Roses et le Conseil Général des Hauts-de-Seine le 13 avril 2010 qui prévoit une prise en charge de la réhabilitation de la crèche multi accueil des Pervenches à hauteur de 2 263 344€ (valeur 2010) montant actualisé à 2 469 714€ (valeur 2014) pour les travaux, et 139 414€ (valeur 2010 indice INSEE) pour le renouvellement du matériel et du mobilier.

Vu le projet de rénovation de cet équipement, joint en annexe de la présente délibération, dont l'objectif est de créer deux établissements distincts de 40 et 42 berceaux, soit une augmentation de 22 nouveaux berceaux,

Vu le coût de ce projet de réhabilitation estimé à 2 525 000€ en phase APS, qui va entraîner un déficit estimé à 55 000€ par rapport à l'aide du Conseil Général des Hauts-de-Seine,

Envoyé en préfecture le 16/10/2014

Reçu en préfecture le 16/10/2014

Affiché le

DEL141001_14

SLO

Vu l'augmentation prévisible des dépenses d'équipement matériel et mobilier liée à la création d'une second établissement,

Considérant l'intérêt pour la Ville de bénéficier d'une subvention d'investissement (travaux, équipement matériel et mobilier) de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, au titre du développement de la capacité d'accueil de cette structure,

Vu l'avis de la Commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine une aide à l'investissement, au taux le plus élevé, au bénéfice du projet de rénovation et de création de deux établissements distincts de 40 et 42 places au sein de l'équipement des Pervenches situé, 7 rue des Pervenches à Fontenay-aux-Roses.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal
- Mme la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 16/10/2014

Publication/Affichage le 17/10/2014

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisés

Bernard LAURENT

